

- Commune de Rosnoën -
Conseil municipal du 21 juillet 2026

Procès-verbal tenant lieu de compte-rendu

.....

Date de publication : 23 juillet 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 21 juillet 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. AUFFRET A. – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. MULLER (procuration donnée à M. MILIN) – Mme MULLER (procuration donnée à Mme PORTIER)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

M. Le Maire ouvre la séance à 19h05.

M. MILIN est désigné secrétaire de séance.

37/2026 – Vote des subventions communales aux associations

Le budget primitif 2026 de la commune prévoit des crédits pour le versement de subventions aux associations du territoire. Le travail de la commission concernée a abouti aux propositions présentes dans le tableur suivant :

Association / organisme	Commune	Proposition
Associations sportives et culturelles		
Comité des Fêtes	Rosnoën	1 200€
ESC Cranou	Le Faou	650€
Roz Twirl	Pont-de-Buis	300€
Club du Roz	Rosnoën	150€
Association « sports et loisirs » de Rosnoën	Rosnoën	150€
Tennis Club du Faou	Le Faou	100€
Association de chasse « La Diane »	Rosnoën	150€
Handball club de Pont-de-Buis	Pont-de-Buis	150€
Association « œil du photographe »	Hanvec	150€
Association des anciens combattants	Rosnoën	250€
Musik An Arvorig	Pont-de-Buis	200€
Kaniri Ar Mor	Crozon	380€
Sous-total		3 830€
Etablissements scolaires		
Ecole de Rosnoën	Rosnoën	1100€
Ecole Diwan	Le faou	2800€
Sous-total		3 900€
Associations caritatives ou d'aide à la personne		
Centre d'information des droits des femmes	Brest	100€
Don du sang du Pays de Daoulas – Le Faou	Daoulas	50€
Enfance et partage	Daoulas	50€
Association club des chênes EHPAD Le Faou	Le Faou	50€
La Soupape	Argol	50€
Radio Evasion Transistoc'h	Le Faou	100€
Sous-total		400€
Total : 8 130€		

Avant le vote, Mme MAGUEUR et M. KERNEIS sortent de la salle, en tant que membres d'associations concernées par une subvention.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter les subventions aux associations, telles que présentées.

38/2026 – Convention de mise à disposition avec Enedis d'un terrain situé à Roz Huel

La convention présente en annexe a pour objet d'autoriser l'occupation d'un terrain sur lequel sera installé un poste de transformation de courant électrique. Pour ce faire, il sera nécessaire de faire passer les canalisations électriques nécessaires à l'alimentation du poste de transformation.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention précitée.

39/2026 – Autorisation d'occupation du domaine public non-routier pour l'implantation et l'exploitation d'un réseau hertzien

Dans le cadre du projet Finistère Smart Connect, le SDEF a décidé d'installer des passerelles radio longue portée et bas débit LoRa sur un certain nombre de points hauts et de bâtiments publics afin de pouvoir connecter des capteurs communicants sur les bâtiments et équipements publics. L'église de Rosnoën avait été retenue comme lieu d'implantation. La convention vaut pour une durée de 5 années.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention précitée.

40/2026 – Conventions financières relatives à l'éclairage public – ouvrages 106 et 109 – Gorre Menez

Il est rappelé que le SDEF exerce une compétence relative à l'éclairage public. Le Syndicat départemental d'électricité du Finistère assure la création et la maintenance du réseau, qui reste propriété de la commune. Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune a sollicité le SDEF pour deux ouvrages, les n°106 et 109, à Gorre Menez. Il a été convenu que la contribution communale prendra la forme d'un fond de concours.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les conventions précitées.

Le Maire
Mickaël KERNEIS

